

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

17490 / 11583

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Marseille 13015 - Aménagement du chemin du Cap Janet », la Métropole réalise l'aménagement de la voie de liaison entre l'autoroute A55 et le chemin de la Madrague Ville, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

Cette voie présente un enjeu de desserte important puisqu'elle permet l'accès notamment à plusieurs équipements scolaires ainsi qu'à l'IRFSS (Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale) Houphouët Boigny.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 150 000 euros HT.

L'opération visée n°2018100300, a été créée pour un montant initial de 850 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 008-3377/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 14 décembre 2017. Elle a été révisée à hauteur de 1 150 000,00 euros TTC dans le cadre de la délibération n°VOI 005-5273/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.